



COMMUNE DE MALLEFOUGASSE AUGES

Date de la
convocation :
21 octobre 2021

Séance du 25/10/2021

Membres en
exercice :
10

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-cinq octobre, à 18 heures 30, le conseil municipal de MALLEFOUGASSE AUGES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DEORSOLA (Maire)

Présents :
8

Présents : Jean-Paul DEORSOLA, Dominique PIGANEAU, Dominique ARCIDIACONO, Sandra BIANCARELLI, Patrick CLAUDE, Emmanuel DUPAS, Christian MICHEL, Véronique NICOLLET

Votants :
9

Représentés : Michel HERNANDEZ

Excusés : Marie MUNUERA

Absents :

Secrétaire de séance : Christian MICHEL

Délibération n°D_2021_060

Vérification périodique des engins de levage et de chantier

Suite à la réunion de travail avec Monsieur Stéphane MODICA, chargé auprès du Centre de Gestion de l'Hygiène et la sécurité du travail, Monsieur le maire informe le Conseil municipal de la nécessité de procéder à la vérification périodique des engins de levage et de chantier utilisés par l'agent communale et les élus dûment autorisés.

Le bureau de contrôle ARGOS a été contacté et a transmis un devis s'élevant à 170.00€ HT / an.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer le devis de l'entreprise ARGOS d'un montant de 170.00€ HT / an dans le cadre de la vérification périodique des engins de levage et de chantier

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Jean-Paul DEORSOLA



RF DIGNE LES BAINS (A H P)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 26/10/2021 004-210401097-20211025-D_2021_060-DE